

Publication et conditions générales de HRSE

Examen prof. pour spécialiste RH 2023

Choix d'examen

Examen professionnel pour spécialiste RH :

- Option de spécialisation A « Gestion du personnel en entreprise »
- Option de spécialisation B « Placement public et conseil en personnel »
- Option de spécialisation C « Placement privé et location de services »

Dates et lieux

09.09.2023 | Examen écrit | Genève

15.09.2023 | Examen écrit | Fribourg

Semaines 42 & 43 | Examens oraux | Fribourg

Règlement en vigueur

Pour l'examen 2023 sont valables :

- Le règlement d'examen 2017 (09.03.2015)
- Modification du règlement d'examen du 09.08.2017
- Les directives 2023 (01.01.2023)

Admission

Selon la modification du règlement, art. 3.3. Le règlement d'examen est reconnu comme cadre juridique pour l'inscription. Le règlement ainsi que les directives peuvent être téléchargés sur le site internet www.hrse.ch.

Inscription

Veuillez vous inscrire en ligne dès le 1^{er} février 2023 par le biais du site internet www.hrse.ch.

Annexes à l'inscription

Veuillez joindre à votre inscription les documents mentionnés dans l'article 3.2 du Règlement de l'examen.

Les personnes d'ores et déjà en possession d'une confirmation d'admission du secrétariat des examens joindront une copie de la décision de la Commission d'examen.

Taxe d'examen

La taxe d'examen se monte à **CHF 1'200.—** et se compose comme suit :

- Taxe de base : CHF 150. —
- Connaissances générales RH : CHF 250. —
- Traitement de cas sur la base d'arguments techniques : CHF 400. —
- Comportement prof. dans le travail quotidien : CHF 400. —

Confirmation d'admission et facture

Chaque candidat/e reçoit une confirmation d'inscription et la facture d'ici fin mai.

Portail des candidat-e-s

Après la confirmation d'inscription définitive, vous aurez accès au portail des candidat-e-s. Le login se compose de votre adresse e-mail et d'un mot de passe. Il est essentiel de nous communiquer une adresse e-mail que vous consultez régulièrement, afin de recevoir les différentes informations relatives aux examens.

Retrait

Exclusivement **par écrit (E-Mail accepté)** au secrétariat des examens.

Les conditions ci-dessous sont appliquées en cas de retrait :

Jusqu'au 30.06.2023 : CHF 250.— sont dus

Dès le 01.07.2023 : 60% de la taxe est due

Dès le 19.08.2023, **la totalité** de la taxe est due.

Pour un retrait justifié par un motif valable (selon l'article 4.22 du règlement), une participation aux frais de dossier de **CHF 250.—** sera perçue.

Secrétariat

Human Resources Swiss Exams

Rue de l'Hôpital 11

2000 Neuchâtel

Tél. 032 724 87 24

info@hrse.ch

www.hrse.ch

Délai d'inscription

22 mars 2023